

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CM VENDOME MONDOUBLEAU, 3 FAUBOURG CHARTRAIN 41100 VENDOME déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Mr ROUSSEL Guillaume et Mr PELLE Gaetan, représentant de la société 2G IMMO S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe LE BOURG 2 RUE DU POINT DE VUE 41270 FONTAINE RAOUL, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
GP HOLDING	50	500 €
HOLDING ROUSSEL	50	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 06 juin 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Crédit Mutuel
Vendôme-Mondoubleau
Société Coopérative de Crédit à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
Intermédiaire d'Assurances - n° ORIAS 07 003 758
3, Faubourg Chartrain - 41100 Vendôme
Tél. 02 54 23 39 59 - Email : 37550@creditmutuel.fr
SIREN 317 251 429 - RCS Blois

